

TRAVAUX ORIGINAUX

CONSIDERATIONS SUR LE VACCIN ANTI-VARIO- LIQUE, SA PREPARATOIN, SON CONTROLE, SA CONSERVATION

Par le Dr Arthur LAVOIE

(Travail lu à la Société Médicale, en janvier 1914)

Quelques brèves indications sur les différentes questions scientifiques touchant la variole et la vaccine, et sur l'état de nos connaissances en cette matière, seront d'abord très utiles.

Je vous avouerai de suite que j'ai largement puisé dans des revues médicales étrangères sachant que cela ne donnerait que plus de valeur à mon travail.

Nature du Virus. — Malgré des recherches nombreuses le microbe de la variole et de la vaccine n'a pas encore été découvert d'une manière absolument certaine. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les bactéries dans lesquelles les différents auteurs ont cru reconnaître l'agent spécifique des deux infections. On a incriminé tour à tour les diverses variétés de staphylocoques, de strepto-

Syphilis
Artério-sclérose, etc.
(Ioduro-Enzymes)
Iodure sans Iodisme

Todurase

de COUTURIEUX.

57, Ave. d'Antin, Paris
en capsules dosées à 50 ctg. d'io-
dure et 10 ctg. de Levurine.

coques, des lacinures, des bacilles, etc, toutes les formes microbiennes y ont passé.

Cependant Gorini en 1902, Paschan en 1905 et quelques autres ont décrit des corpuscules granuliformes auxquels ils ont attribué une propriété étiologique. Ce qui semble à peu près certain, c'est qu'ils sont spécifiques et n'apparaissent qu'à la suite de l'inoculation d'un des deux virus. Ces corpuscules ont été décrits de nouveau par Belin et Tours, en 1909, et enfin par Fornet de Berlin, en 1913. Fornet, convaincu, que ces corpuscules étaient bien le microbe du vaccin, leur a donné le nom de *Microsome* de la vaccine ou de la variole. Poursuivant toujours ses expériences. Fornet chercha à cultiver le virus vaccinal parfaitement stérilisé par un procédé récemment découvert par lui-même et des plus efficace : La stérilisation de la pulpe vaccinale par l'éther. Une goutte de solution de cette pulpe vaccinale ainsi stérilisée fut employée pour ensemer un mélange de serum de bovidé et de bouillon sucré stérile. Cinq ou six cultures successives furent faites tous les 5 à 10 jours. Après la sixième culture on ne pouvait plus constater de microsome, dont le nombre avait été en diminuant à chaque culture et les essais de vaccination qui avec ces premières cultures avaient donné quelques rares succès devinrent avec les dernières cultures tout-à-fait inefficaces. Fornet croit que ces expériences bien que loin d'être conclusives sont cependant un encouragement à faire de nouvelles recherches. Peut-être arriverait-on à trouver un milieu plus nutritif où le virus se développera aussi bien que sur l'homme ou l'animal. La question de savoir si la variole et la vaccine sont deux maladies distinctes, ou s'il s'agit d'une seule forme d'infection, n'a pas non plus encore été tranchée d'une manière définitive. Nous sommes en présence de deux écoles : l'école uniciste soutient que la maladie de l'homme (variole) et celle de la vache (**vaccine**)

sont une seule et même maladie, causée par le même agent dans deux organismes différents; l'école dualiste soutient au contraire qu'il s'agit de deux maladies différentes. L'école uniciste soutient au fond les anciennes vues de Jenner sur la question. Pour le génial inventeur de la vaccination, la vaccine de la vache (cowpox) et la maladie du cheval (horsepox) ne seraient que des formes atténuées de la variole humaine. Des savants allemands, Fisher et Frayer et plusieurs autres ont affirmé qu'ils avaient obtenu le passage de la variole de l'homme à la génisse par inoculation directe. En France, Chaumier a eu des résultats analogues. Les théories unicistes ont été combattues par Chauveau et son école qui, tout en reconnaissant la parenté étroite des deux affections, humaine et animale, ont affirmé leur indépendance absolue.

Cependant la généralité persiste à affirmer l'exactitude de leurs expériences et l'identité des deux maladies, c'est-à-dire la possibilité de transmettre la variole humaine à la génisse, à l'âne, au singe, etc., etc., et de créer ainsi après quelques passages une nouvelle source de vaccine, la variole vaccine.

Préparation du vaccin.—Comment arrive-t-on à se procurer un vaccin très virulent?

Tous les directeurs d'instituts vaccinaux ayant remarqué que la virulence du vaccin transmis de génisses en génisses se perdait à certains moments, plusieurs recherchèrent le moyen d'obtenir de la vaccine très virulente. Trois moyens sont aujourd'hui employés: la transformation de la variole en vaccine, la retrovaccination et le passage de la vaccine d'un animal à un autre d'une espèce différente.

Or, il est plus difficile de se procurer de la lymphé variolique nécessaire à la transformation que du vaccin virulent. En outre il faut un certain temps pour transformer la variole en vaccine, il faut au moins trois ou quatre passages et souvent on ne réussit

pas. Quand cette transformation réussit la variole vaccine est le vaccin le plus virulent.

La retrovaccination est encore très en honneur : Pour avoir du vaccin virulent, on vaccine une génisse avec du vaccin humain, provenant d'enfants sains et le vaccin de cette génisse sert de semence à toute une série. On fait aussi le double passage du vaccin humanisé par la génisse, puis second passage par le lapin et la génisse. Cette rétrovaccination doit être répétée souvent car on s'expose à récolter un vaccin peu virulent et inefficace.

Le troisième moyen employé est le passage de la vaccine d'un animal à un autre animal d'une espèce différente et pouvant cultiver la vaccine. L'âne et le lapin sont les animaux de choix pour opérer cette régénération très effective du vaccin.

L'emploi direct du vaccin humanisé ou la vaccination de bras à bras a été abandonné presque partout où cela a été possible à cause surtout du danger de la syphilis.

Le choix des génisses, qui doivent servir à produire la lymphe vaccinale est fait avec des soins particuliers. On s'efforcera de les avoir jeunes de 4 à 8 mois environ. Une attention toute spéciale est apportée à l'examen de la peau. Les génisses doivent avoir l'air gai, avoir bon appétit, et avoir une température normale. Inutile d'ajouter que ces génisses doivent être nettoyées, débarrassées de toute poussière et lavées avant d'entrer à l'étable où elles doivent encore passer sous observation un jour ou deux avant l'inoculation, leur température est alors prise matin et soir. Elles devront être alimentées avec une nourriture appropriée à leur âge, ou encore mieux, seulement au lait, ou à la poudre de lait si la chose est possible, afin d'avoir moins de poussière dans l'étable. Maintenant, voici ce que dit le Dr Chaumier de l'asepsie du vaccinateur.

La pulpe vaccinale fraîche contient un nombre presque incalculable de microbes empruntés à la peau de l'animal producteur du

vaccin. Cette peau est impossible à aseptiser avant l'inoculation. Les lavages préalables au savon, à l'alcool, à l'éther, aux divers antiseptiques, ne diminuent pas d'une façon sensible la teneur en microbe de la pulpe. Nous devons donc nous contenter de la propreté minutieuse de la peau avant la vaccination. Mais si nous ne pouvons supprimer les microbes de la peau des vaccinifères, nous ne devons pas apporter à cette peau de nouveaux microbes. D'autant plus que, presque toujours, les microbes adaptés à la peau de l'animal sont peu nuisibles pour l'homme, tandis que les microbes adaptés à l'homme, même après un passage sur l'animal, peuvent être dangereux pour lui. Nous devons donc réaliser l'aseptie du vaccinateur, et pour cela, il ne suffira pas de revêtir une blouse aseptisée à l'autoclave; il devra avoir les mains aseptiques. L'aseptie absolue des mains est irréalisable. Après avoir savonné, brossé les mains et les ongles, les avoir dégraissées à l'alcool, et stérilisées à l'aide d'antiseptiques divers, l'aseptie n'est pas absolue. L'épiderme humain est comme l'épiderme animal; les chirurgiens le savent bien, aussi ont-ils adopté les gants en caoutchouc. Les mains sont aussi aseptisées que possible, séchées avec une compresse stérile, et recouvertes de gants passés à l'autoclave. Les gants de caoutchouc épais, sont ceux qui conviennent le mieux. Le vaccinateur soit pour raser, soit pour scarifier, n'a pas besoin d'un toucher aussi délicat que le chirurgien.

Les chirurgiens revêtent, pour la plupart, une calotte de toile ayant pour but de maintenir les cheveux et d'empêcher des pelli-cules de tomber sur le champ opératoire; ils portent aussi un cache-bouche pour empêcher, s'ils causent, des particules de salive d'être projetées. Notre champ vaccinal, nous devons bien le savoir, mérite autant d'être protégé que le champ opératoire du chirurgien, aussi devons-nous, nous vaccinateurs adopter la calotte et le cache-bouche, en même temps que les gants de caoutchouc.

Toutes les précautions aseptiques étant bien remplies, l'animal étant bien solidement attaché sur la table d'opération, avec un scalpel stérilisé, le vaccinateur trace un certain nombre d'incisions linéaires et superficielles et les enduit d'une pulpe vaccinale de virulence certaine.

Les pustules apparaissent au bout de trois jours et avant qu'elles aient suppurées du 5^{ième} au 6^{ième} jour, on les enlève à l'aide d'une curette. La pulpe ainsi récoltée est broyée finement et additionnée d'une solution de glycerine à laquelle quelques-uns ajoutent soit un pour cent d'acide carbolique, d'autres, un pour trois mille, d'essence de girofle ou un pour 3/100 de chinosal etc. Le broyage sert à libérer le virus qui d'après la plupart des auteurs, doit être d'origine intra-cellulaire; c'est une opération très délicate. La glycerine de même que les désinfectants, ont pour but de tuer le plus grand nombre de germes banaux renfermés dans la pulpe, tout en laissant en vie le germe vaccinal.

Contrôle.

Nul ne saurait contester l'importance primordiale du contrôle des vaccins avant leur emploi. Sans ce contrôle on agirait en aveugles. Sans doute si le vaccin ne s'est pas montré suffisamment efficace, il est théoriquement toujours possible de recommencer l'opération avec un autre; mais en pratique les choses se passent différemment. Si par exemple les parents négligent de ramener leurs enfants au vaccinateur pour la 2^{ième} ou la 3^{ième} fois, ce serait comme si la vaccination n'avait pas eu lieu. Quelquefois aussi, à cause de la mauvaise qualité du vaccin, il ne se forme que des pustules chétives; l'immunité est moins grande et moins durable. La chose devient encore plus grave lorsqu'il s'agit d'une revaccination.

Les individus qui se soumettent à une deuxième vaccination dans la crainte que l'immunité conférée par la première ait cessé, ne voyant pas se former de pustules, peuvent supposer qu'ils sont encore en état d'immunité, et s'exposer à la variole et en être atteint.

En outre le manque de contrôle peut exposer les personnes soumises à la vaccination à un danger provenant du vaccin lui-même, si ce vaccin contient des germes pathogènes, surtout des germes à spores.

Le contrôle du vaccin, dans tous les pays, se fait d'abord par le directeur de l'institut lui-même et de plus par un inspecteur nommé par l'état ou par l'autorité sanitaire.

Le meilleur contrôle est celui qui s'exerce à la fois sur l'institut producteur et sur le vaccin.

Contrôle sur les Instituts Vaccinogènes.

Le contrôle des centres de production devra comprendre une surveillance : sur le personnel employé à la préparation du vaccin ; sur les locaux de l'établissement, au point de vue de leur tenue et de leur aménagement ; sur les animaux vaccinifères et leur état de santé ; sur les opérations d'inoculations des vaccinifères, sur le prélèvement, la préparation, la conservation, l'essai du vaccin ; sur la tenue des registres.

Avant qu'aucun contrôle soit effectué sur la lymphe, l'animal vaccinifère doit être examiné avec soin. A cet effet l'animal abattu après la récolte sera examiné en vue de déterminer le parfait état de santé de tous ses organes. Si l'examen est défavorable, la lymphe récoltée devra être immédiatement rejetée.

Contrôle du Vaccin.

Le contrôle du vaccin comporte 1° l'examen des caractères phy-

siques. 2° l'examen bactériologique. 3° la vérification de son efficacité.

Examen des caractères physiques.

Couleurs.—Il est désirable que le vaccin soit exempt de sang ; il présente alors une couleur jaune plus ou moins foncée.

Consistance.—Il est nécessaire que le vaccin ne soit pas trop épais et qu'il possède une fluidité permettant d'obtenir une repartition et une pénétration convenables dans les incisions très superficielles faites au moment des inoculations.

Broyage et Propreté

Les pulpes bien préparées sont régulièrement broyées et ne contiennent pas de particules trop grosses. Elles doivent être exemptes de poils et de corps étrangers. On s'assure facilement de ces différentes qualités du vaccin, soit par l'examen directe, soit par l'examen microscopique.

2e Examen Bactériologique.

Cet examen permet de s'assurer que le vaccin ne contient pas un très grand nombre de microbes et surtout qu'il ne contient pas de micro-organismes pathogènes particulièrement dangereux. Il doit être pratiqué dans tous les instituts qui produisent de la lymphe vaccinale avant la distribution où la mise en vente. En ce qui concerne la présence de germes pathogènes particuliers, elle est toujours imputable à la négligence ; elle sera recherchée par les méthodes bactériologiques appropriées. Un vaccin préparé dans de bonnes conditions ne doit jamais présenter de microbes pathogènes tels que spores de tétanos, de charbon, etc. Il contiendra des germes de la suppuration comme les staphylocoques, les subtilis qui ne manquent pour ainsi dire jamais, mais qu'une épu-

ration de quelques semaines dans la glycerine, devra faire disparaître.

Contrôle de l'efficacité.

Choix de l'animal d'expérience.

Pour connaître les différents degrés de l'activité d'un vaccin, il faut évidemment se servir d'un réactif vivant, l'inoculation de la lymphé vaccinale par incision de la peau permettant de se rendre compte par l'aspect des pustules, le temps d'incubation et les phénomènes concomitants, de la valeur du vaccin. Le choix de l'animal à employer à cet effet a donné lieu à un grand nombre de discussions. Le lapin et la génisse sont encore ceux le plus employés et des méthodes précises sont observées pour ces expériences. Mais il y a un autre organisme qui peut être considéré comme le meilleur de tous les réactifs et pour cause, c'est l'homme lui-même.

Méthodes de contrôle sur l'enfant.

Je ne vous parlerai ce soir que de la méthode décrite par le Dr Chaumier lui-même qui consiste à essayer le vaccin sur l'enfant, parce qu'il faut savoir s'il est virulent pour l'espèce humaine. Peu nous importe qu'il soit virulent pour le veau, s'il n'est pas virulent pour l'homme.

Sur un bras, le bras droit par exemple, on inocule le vaccin à essayer en faisant des coupures d'un demi-centimètre au moins, qu'on recouvre largement. Ces coupures devront être faites avec soin, la peau étant bien tendue, elles ne devront pas saigner, on fera deux ou trois coupures. Sur le bras opposé, on inocule de la même manière un vaccin que l'on sait être très virulent.

Au bout de trois fois 24 heures, on note déjà du côté du vaccin à virulence connu des vésicules roses légèrement saillantes, de la longueur de la coupure et à bords réguliers et rectilignes. Si le

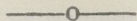
vaccin à essayer a la virulence voulue on trouvera, de son côté, des vésicules exactement de même forme; s'il ne présente pas de vésicule le vaccin est stérile. Si la virulence est défectueuse on observera des vésicules longues mais à bords irréguliers en scie; ou bien des vésicules rondes se touchant en collier de perles ou encore des On ne devra livrer aux vaccinateurs que du vaccin donnant des vésicules longues et régulières, à bords rectilignes. A la rigueur on pourra l'utiliser encore s'il donne des vésicules à bords presque réguliers. Mais on devra toujours rejeter ceux donnant le collier de perles ou les vésicules isolées. Lorsqu'un institut livre de tels vaccins aux médecins, les lettres pleuvent des vaccinateurs se plaignant de leurs échecs.

Tous les quinze jours, toutes les trois semaines, ce contrôle doit être réitéré pour chaque récolte et aboutir au rejet de toute réserve qui donne des signes de fléchissement. Avec une pareille discipline, le directeur est certain de délivrer du bon vaccin aux parties prenantes, il peut même défier la critique. C'est dans cette procédure de vérification rigoureuse et continue qu'est en partie le secret des instituts florissants.

Conservation du vaccin.

Des expériences aux laboratoires ont démontré que, pour se conserver la lymphé vaccinale glycerinée, additionnée ou non d'acide phénique, ou d'essence de girofle, de chinosal, ou d'autres produits chimiques, doit être conservée à la glacière ou encore mieux au réfrigérateur. A la glacière un vaccin virulent se conservera au moins environ six mois, au réfrigérateur à moins cinq ou dix degrés centigrades, il se conservera au delà de deux ans; mais à une température de 75 à 80 ou dans les poches ou sur le bureau du médecin ou dans les tiroirs de la pharmacie près de la fournaise, c'est-à-dire, exposé à la lumière et à la chaleur, cinq à six

jours au plus suffiront pour rendre inerte et inefficace un vaccin très virulent au début ; à une température de 98, température du corps, le vaccin devient inerte en trois jours. A 140 Fr. le vaccin est détruit en cinq minutes. Gardez donc votre vaccin au froid, à la glacière, si possible au moins jusqu'à quelques heures avant la vaccination.



LE PROBLEME DE L'HABITATION

Par le Dr EMILE NADEAU

(Suite)



GARDEN CITY

Dirigeons maintenant notre aéroplane vers Garden City, la vraie Ville-Jardin, située à 45 minutes de chemin de fer de la ville de Londres. Cette ville modèle doit son existence à ce tout petit livre écrit par un publiciste anglais, M. Howard. C'est le cas de dire : " Je crains l'homme d'un seul livre ". Dans ce petit livre intitulé : " Demain ", " To-morrow ", M. Howard a décrit la ville telle qu'elle devrait être, proposant en même temps aux industriels de son pays de s'unir pour faire en grand ce que MM. Lever et Cadbury avaient déjà réalisé chacun de leur côté à Port Sunligth et à Bournville.

" Puisque tout le monde se porte vers les villes, c'est qu'effectivement la vie urbaine présente de grands avantages ; si d'autre part cependant, la mortalité, la morbidité, la criminalité y sont si fortes, c'est que, non moins évidemment, elles présentent de très grands inconvénients. Pour avoir un centre de vie parfaite, il s'agit de

créer de nouvelles villes où se rencontreront, sans leurs inconvénients tous les avantages des anciennes cités. Si la vie de citadin ou celle de campagnard sont imparfaites et incomplètes en elles-mêmes, la vie intégrale, l'existence idéale ne serait-elle pas celle du "citadin-campagnard" et la ville idéale ne serait-elle pas la "Ville-Campagne", c'est-à-dire, la "Cité-Jardin", la "Garden-City."

Le cadre de ce travail ne me permet pas de vous exposer en détail le projet décrit dans le petit livre de M. Howard. Donnons seulement un aperçu: "Au point de vue de l'organisation sociale, il n'y aura ni music hall, ni buvettes, mais la cité aura ses fêtes, ses réunions, ses concerts. Par la coopération, le prix des denrées sera accessible à tous. Par une distribution scientifique et harmonieuse des emplois, le travail sera distrayant, la rétribution en sera équitable.

Au point de vue sanitaire, cette ville sera construite selon les lois de l'hygiène. Voici en effet quel serait son aspect: Elle est formée d'une série de cercles concentriques comprenant respectivement, en allant du centre à la périphérie: les édifices, les maisons d'habitation, les boutiques et les magasins de gros, les fabriques, les entrepôts. Chaque série de bâtiments est isolée entre deux bandes de parcs et de jardins. La ville elle-même est isolée de toute autre ville par des champs et des bois dont la superficie, par rapport à celle de la ville devra toujours être dans la proportion des deux tiers. La population maxima sera de 30,000 habitants et, de même qu'il sera interdit de bâtir dans un certain rayon autour de la ville, de même il sera interdit de bâtir à l'intérieur de la ville plus d'un certain nombre de maisons sur un terrain donné. De cette façon, il n'y aura à craindre ni surcroissement ni suragglomération de la population."

Si quelqu'un s'avisait d'écrire un livre semblable ici et surtout

de conseiller à ses concitoyens la réalisation de son utopie, on s'occuperait vite de le faire interner. Que s'est-il passé en Angleterre?

“ Dès sa publication, le livre de M. Howard trouva en Angleterre, dans toutes les classes de la société, les plus vives sympathies. Un des premiers apôtres fut le comte Grey, (notre ancien Gouverneur-Général) et c'est grâce à son accueil bienveillant que M. Howard put fonder une association qui devait propager et appliquer les idées contenues dans son livre. Les adhésions arrivèrent nombreuses et parmi les membres de la Garden City Association on voit figurer à côté de la comtesse de Warwick et de l'évêque de Londres, des représentants des Syndicats ouvriers à côté d'industriels comme MM. Idris, Thomasson. Lever, Rowntree, etc, des socialistes avec Keir Hardy, des coopérateurs, avec M. J. G. Gray, le sympathique secrétaire de l'Union Coopérative, et le vénérable Holyoake.

De toutes parts, dans la presse anglaise, il n'y eut guère que des louanges et l'Association des Cités-Jardins d'Angleterre s'honora de posséder des hommes de la valeur de M. Stead.

Pour mener à bien l'entreprise, il fallait trouver un terrain qui présentât les avantages suivants : Être bon marché ; être favorable à l'agriculture ; être à proximité des voies de communication.

Après de multiples recherches, M. Howard finit par trouver la Terre Promise. Elle est située à 45 minutes de chemin de fer au nord de Londres. Sa superficie est d'environ 4000 acres. Le prix global d'environ \$750,000.00, c'est-à-dire près de \$200.00 l'acre. L'acte d'achat fut célébré le 8 octobre 1903, et, c'est accompagné de toasts aux paroles pleines de confiance, que fut baptisé le nouveau territoire. On lui donna le nom même que portait la compagnie ; on l'appela “ Garden-City. ”

Des 4000 acres de Garden City, 2500, c'est-à-dire les deux tiers sont réservés pour la culture, 1250 pour les maisons et 250 pour l'industrie.

En 1910, il y avait déjà à Garden City une population de 7000 âmes, 1137 maisons, 63 boutiques, 37 fabriques et 14 édifices publics.

Nous n'examinerons que quelques-unes des maisons de Garden City, mais je tiens surtout à vous en faire voir une qui a toute une histoire. Elle a été transportée par chemin de fer, en quinze morceaux, de Liverpool; elle fut édifiée à l'occasion de la troisième exposition de maisons, alors qu'on sollicitait des essais en matériaux de tous genres; elle est entièrement en ordures, car c'est avec le résidu de la combustion des ordures de la ville de Liverpool, mêlé de moitié de ciment, que les quinze blocs qui composent murs, parquets, escalier et plafonds, sont constitués.

Ne pouvant décrire en détail les nombreuses institutions et l'organisation de cette ville-modèle, ceux que la question intéresse pourront lire le volume de 300 pages que M. Benoît-Lévy a consacré à Garden City. (Il a été traduit en Anglais).

Tout de même, je tâcherai de vous décrire comment on s'y est pris pour résoudre le problème compliqué des domestiques et de la cherté de la vie en général: "Autour d'un square central, on a construit par exemple une vingtaine de maisons. Celles-ci coûtent moins cher de construction parce qu'elles ne renferment ni fournaise, ni réserve à charbon, ni salle à manger, ni chambre pour domestique. Il n'y a qu'un boudoir, (living-room), une cuisinette, une salle de bain et les chambres à coucher.

Ces maisons sont reliées par une galerie couverte à un édifice situé au centre du square. Dans cet édifice se trouvent: 1^o dans la cave, les fournaises centrales qui servent à chauffer toutes ces maisons à une température uniforme; une buanderie avec séchoir etc, à l'usage de ces familles. Au 1^{er} étage (c'est-à-dire le rez-de-chaussée) on trouve une cuisine tout-à-fait moderne et tout autour des salles à manger séparées pour chaque famille ou communes à

3 ou 4 familles. A l'étage supérieur, les chambres pour les domestiques, etc. Vous pouvez juger des économies réalisées par ces 20 ou 25 familles en se constituant ainsi en une société coopérative. " C'est en somme la coopération appliquée dans l'organisation de la vie domestique : économie sur les produits d'alimentation, puisque achetés en grandes quantités ; économie sur le combustible puisque usé pour une commune cuisson ; économie dans la superficie des constructions, puisque la cuisine commune, le magasin aux provisions, etc, évitent de réserver des locaux spéciaux dans chaque habitation. Non seulement il y a, de par cette organisation, une simplification de l'existence et une économie pour les locataires, mais les domestiques y trouvent aussi leur compte, car, de demi-esclaves soumis à tout moment aux exigences de leurs maîtres, ils deviennent des employés domestiques, travaillant un nombre d'heures déterminé, sous le contrôle d'une société, et non plus pour certaines personnes. "

C'est la comtesse d'Aberdeen qui a inauguré le premier groupe de ce genre de cottages. Pour \$300.00 par année, c'est-à-dire \$25. par mois, on a un de ces cottages comprenant une salle de réception, une cuisinette avec fourneau à gaz, pour les circonstances où l'on préfère se faire apporter les repas du restaurant commun, trois chambres à coucher et une salle de bain. Ce loyer comprend aussi les taxes et donne droit au chauffage, à l'éclairage, à la jouissance des pièces communes du restaurant central ; paye le salaire des domestiques, le nettoyage des couloirs l'entretien du jardin.

Si nos mères canadiennes qui ont à voir à 5, 6 ou 7 enfants en bas âge relativement, à faire la cuisine et s'occuper des soins du ménage, pouvaient profiter d'un système semblable, leur santé n'en serait qu'améliorée sans compter qu'elles pourraient consacrer plus de temps à l'éducation de leurs enfants.

Pour résumer, voici comment se développe cette ville-modèle :

1^o Population limitée à 30,000 habitants. Deux tiers du terrain réservés à l'agriculture. Dans la partie ville, pas plus de 12 maisons à l'acre.

2^o Il y avait en 1910, 1137 maisons et 7000 âmes, soit une densité de 22 habitants à l'acre.

3^o Chaque maison est entourée d'un jardin égal au moins à trois fois sa superficie.

4^o Des gens de toutes conditions trouvent à s'y loger d'une manière satisfaisante. Une transformation s'accomplit insensiblement, même parmi ceux venant des quartiers pauvres et insalubres de Londres.

5^o Services publics assumés presque entièrement par la Compagnie de Garden City, à bon marché et ne laissant rien à désirer dans leur fonctionnement. Vie civique intensivement développée. Multiplicité des relations sociales, privilège jusqu'alors des seuls citadins, offerts aux Cité jardinistes, en pleine campagne.

6^o Entreprise à tendance sociale, mais sans caractère de charité. Placement des capitaux en vue de la réalisation d'une idée, mais sur des bases financières solides.

Au point de vue sanitaire, la mortalité générale est de 5 p. 1000 et la mortalité infantile de 34 p. 1000 naissances. Comparons encore à notre mortalité générale de 19 p. 1000 à Québec et notre mortalité infantile de 223 p. 1000 naissances.

DOURGES

On dit souvent que l'Angleterre et la France se tiennent par la Manche, leur mer commune. Traversons donc cette Manche à l'aide de notre aéroplane pour atterrir au village modèle des mines de Dourges, près de Calais, dans le nord de la France.

Laissons M. Benoît-Lévy nous raconter comment ce village-

jardin fut fondé: " C'était en 1906, que je me rendis pour la première fois à Dourges, appelé en consultation comme ingénieur social. La même année, l'architecte de la société des Mines de Dourges, M. E. Delille, devenait membre et correspondant de l'Association des Cités-Jardins de France, et était délégué à notre voyage annuel aux Cités-Jardins anglaises; il se livrait aussi à différentes recherches sur l'esthétique de la rue, dans les vieux villages et les vieilles villes de France. De cet ensemble de consultations et d'études, de rapports présentés au Conseil d'administration, résulta la décision de construire un groupe de maisons suivant l'ordonnancement et suivant les principes en usage dans les Cités-Jardins. "Le projet était hardi,—nous écrivait-on récemment;—il s'agissait d'abandonner un mode d'implantation rectiligne qui était devenu la règle, et d'ériger les groupes de maisons de manière à ménager des perspectives et à donner à la ligne courbe la prédominance sur la ligne droite; il s'agissait aussi de modifier totalement l'esthétique des cités ouvrières, et d'entrer dans une voie où aucune autre société industrielle ne s'était encore engagée en France. "

" Il est à l'honneur de cette société d'avoir eu confiance dans nos prédictions, et d'avoir bien voulu tenter l'expérience; son Conseil d'administration n'aurait pu faire une œuvre sociale d'un intérêt plus considérable; ce ne sont pas seulement ses ouvriers, mais le pays entier qui auront contracté envers elle une dette de reconnaissance pour avoir résolument, la première, édifié en France un véritable Village-Jardin, prélude de nos futures Cités-Jardins. J'ai eu souvent occasion de causer avec le directeur, M. Prud'homme; chaque fois j'ai été heureux de constater combien il s'était engagé cœur et âme à l'amélioration des conditions de vie de ses milliers de collaborateurs, qui mènent la dure existence des mineurs. Grâce à lui, grâce à ses ingénieurs et à son architecte, grâce à son Conseil

d'administration, un peu de poésie, de beauté, de charme, auront pénétré au foyer de ceux qui n'avaient jusqu'alors connu que le triste logis des cités ouvrières. Que l'on ne nous accuse pas de louanges exagérées et de dithyrambes; nous ne pourrions plus sincèrement exprimer notre enthousiasme et notre admiration pour l'œuvre réalisée. Nous ne pouvons d'ailleurs que donner un conseil à ceux qui doutent: c'est d'aller eux-mêmes se rendre compte.

Commencés en 1906 dans le quartier de Dourges,, par un groupe de 75 maisons, les nouveaux Vilages-Jardins créés depuis par la Société des mines de Dourges à Hénin-Liétard, et sur d'autres points de la concession, comprennent actuellement 420 cottages, ce qui représente 10 habitations à l'acre. Il y avait déjà eu auparavant 1350 habitations construites sur le type des corons (c'est-à-dire de taudis). Ce type est abandonné à jamais, et on pense développer désormais les villages-jardins à l'exclusion de toute autre combinaison. Les maisons appartiennent toutes à la Société Compagnie minière: celle-ci les loue, à un taux très modéré à ses ouvriers."

"On a donc remplacé à Dourges les anciens logis insalubres des mineurs par des logements où l'air et la lumière pénètrent en abondance. On essaie également de faire aimer les fleurs et les plantes à ces mineurs. Les haies en rosiers et de feuillages variés remplacent les clôtures goudronnées qui augmentaient encore la tristesse et la monotonie des cités ouvrières. Les parterres fleuris formant des jardins d'agrément devant les habitations ajouteront de la gaiété à l'ensemble.

Par ces décors nombreux, par cet essai d'art populaire la Société espère procurer à l'ouvrier des jouissances plus pures que celles se bornant exclusivement au bien-être matériel. La cité nouvelle, qui se fait souriante et gaie, donnera à l'ouvrier la joie et le

bonheur de vivre à son foyer. Elle sera une œuvre de préservation sociale. ”

“ Les maisonnettes sont disposées le long d’avenues aux courbes gracieuses. Elles ont, en avant, un jardin décoratif et, en arrière, un jardin potager. Les maisons sont isolées par groupes de deux, trois ou quatre.

Les principes déjà remarqués dans la Banlieu-Jardin d’Hampstead et à Garden-City ont été appliqués ici : peu de routes très larges, mais par contre des trottoirs spacieux, ce qui permet de consacrer une somme d’abord relativement minime à la confection des routes, quitte à empiéter par la suite sur les trottoirs pour élargir ces routes si les nécessités de la circulation l’exigent.

“ Une vue d’ensemble sur les différents quartiers de ce Village-Jardin donne des aspects d’une extrême variété, en même temps que d’une parfaite harmonie. C’est un ensemble de courbes élégantes, de rues plantées d’arbres et bordées de gazon, de cottages multicolores, qui vous apportent une impression de fraîcheur, de santé, de gaieté. ”

“ Il a été tenu compte, dans l’installation des nouveaux quartiers du groupement des maisons au point de vue de l’éclairage naturel. A cet effet, les plans des maisons ont été étudiés de manière qu’on puisse indifféremment placer des lucarnes en façade sur toiture ou des fenêtres sur pignons.

Les plantations d’arbres d’agrément et de pelouses gazonnées dans les allées et jardinets, de plantes grimpantes le long des façades, d’arbres fruitiers dans les jardins potagers, la création de jardins populaires, réservoirs d’air, la création de plantations du côté sud-ouest pour neutraliser l’action des vents dominants, rentrent encore dans la catégorie des mesures prises dans l’intérêt de l’hygiène.

Les maisons ont au minimum une chambre à coucher pour les

parents, une chambre pour les garçons et une autre pour les filles. Ainsi, une famille ne se trouvera pas dans l'obligation de quitter une habitation qui lui plaît, parce qu'elle serait devenue trop petite à la suite de l'accroissement du nombre des enfants. Dans le but d'augmenter encore, si possible, cet attachement à la maison, des primes consistant en gravures encadrées, provenant de la Société populaire des Beaux Arts, sont données aux ménagères tenant leur intérieur propre, aux ouvriers cultivant le mieux leur jardin.

Les maisons sont construites en briques. Les pierres artificielles que la Compagnie des mines de Dourges fabrique sur ses chantiers jouent un rôle important en permettant de varier à peu de frais la décoration extérieure. Les murs extérieurs ont 14 pouces d'épaisseur. Les toits sont en tuiles pour la généralité des habitations; quelques unes sont couvertes en ardoises pour créer une diversité de coloris, d'autres sont décorées de tuiles vernissées, ton bois.

Visitons une de ces maisons construites en 1909. Celle-ci comprend une cave pavée en briques et un réduit sous l'escalier pour les provisions diverses. Au rez-de-chaussée (ce que nous appelons ici le premier étage) une chambre à coucher pour les parents, une chambre pour les filles.

Comme dépendances, il y a une buanderie communiquant avec la cave et la salle commune, par le porche; une resserre pour le charbon, le bois etc, une remise-grenier pour la provision des légumes d'hiver; une garenne à lapins, un poulailler, une volière.

Le porche peut servir de petite salle à manger en plein air ou de lieu de repos également en plein air pour l'ouvrier mineur après sa journée. La salle commune qui sert de salle à manger a une surface de 14 x 14 et une hauteur de 9½ pieds. Les murs ont leurs angles arrondis pour éviter l'accumulation de poussières. Ils sont peints à fresque en panneaux imitation de marbre dans des tons

clairs. Cette peinture est lavable. Dans le but d'éviter le plus possible le danger des poussières, on a supprimé les tablettes d'appui des fenêtres et toutes les moulures des portes, etc.

La cheminée, autrefois en bois, et qui servait d'abri aux parasites, punaises, cafards, est remplacée par une cheminée en béton de ciment comprenant une tablette reposant sur deux consoles.

Pour permettre l'éclairage et l'aération constants de la salle, la fenêtre mesure un sixième de la surface de cette salle.

L'escalier autrefois en bois et renfermé entre cloisons, est maintenant en pierres artificielles, bien aéré et éclairé, établi avec palier de repos ou à quartier tournant.

La chambre à coucher des garçons, qui peut servir, le cas échéant, de salle de réception (suivant le nombre des enfants) a une surface de 14 x 10 pieds.

La chambre des parents et celle des filles ont respectivement une surface moyenne de 14 x 10½ pds et 14 x 10 pds et une hauteur de 9 pieds, ce qui représente un cube d'air de 1320 pieds pour la plus grande et de 1260 pour la plus petite.

Je sais que plusieurs d'entre vous ont hâte de connaître le coût d'une maison ouvrière aussi hygiénique, ainsi que des dépendances. Comme nous allons le voir, il eût été difficile de faire à meilleur compte; mais heureusement, le bon marché est dû à l'ingéniosité de l'architecte et non à la médiocrité des matériaux. Une telle maison est bâtie, en France, bien entendu, par la Société des mines de Dourges, pour \$840.00, y compris les dépendances.

Pour ce qui est de la vie sociale dans ce Village-Jardin, laissons encore la parole à l'auteur de cette description: "Nous l'avons fait remarquer dans tous nos ouvrages: la caractéristique de la Cité-Jardin ou des Villages-Jardins, c'est la vie sociale intense qui provoque chez leurs habitants un intérêt que ne peuvent avoir les locataires des tristes corons ouvriers.

Nous assistons ici à un début, et de vastes projets sont en voie d'accomplissement. Il faut faire crédit de quelques années à la Compagnie des mines de Dourges, et nous le faisons avec toute la confiance que nous inspire ce qu'elle a déjà réalisé.

Elle vient en effet de créer deux écoles ménagères; l'économie domestique, les travaux manuels, la cuisine, le lessivage, la couture, le repassage y sont enseignés; les leçons sont essentiellement pratiques de façon à former de véritables ménagères. Les écoles ont été ouvertes; la première en décembre 1907; la seconde en Avril 1911; elles sont fréquentées par cent cinquante élèves. Lors de ma dernière visite, un groupe de jeunes filles confectionnait des drapeaux pour la prochaine inauguration d'une école; d'autres, dans le jardin, composaient des bouquets. Et c'était un spectacle extrêmement gracieux que celui de ces filles de mineurs apprenant à rendre plus propre, plus attrayant, plus gai, plus agréable, le foyer des travailleurs de la houille noire.

Plusieurs autres écoles ménagères doivent être installées dans les différents quartiers. On y adjoindra des salles de conférences et des bibliothèques; des médecins, des professeurs d'agriculture, viendront y vulgariser, pour les mères de famille et pour les ouvriers, les notions d'hygiène, de jardinage; des jardins d'essai seront annexés aux salles de conférences.

Pour stimuler le zèle des élèves qui ne vinrent pas tout d'abord en assez grand nombre au cours d'enseignement ménager, M. Prud'homme créa l'œuvre du trousseau, et fit procurer aux jeunes filles un travail de couture rémunérateur, qui leur assure un gain journalier.

Des subventions sont accordées à de multiples associations: Tambouring-club, Société colombophile, Sociétés d'archers, de préparation militaire, des médaillés du travail, Sociétés musicales, orphéons, harmonies. . .

Quant aux usines de charbon elles-mêmes, on aménage actuellement les abords d'un puits nouveau qui s'ouvrira, entouré de gazon et de plates-bandes, dans un décor de verdure et de fleurs. Le Village-Jardin s'avance petit à petit vers la mine; la végétation nouvelle se penche vers l'orifice des couches profondes de la terre; un vaste parc se constitue à l'orée même de la forêt fossile. N'est-ce pas là aussi le symbole d'une renaissance dont nous allons être les témoins? Aux cités ouvrières des temps jadis, aux établissements industriels comparables, en leur structure vermoulue, aux couches stratifiées des temps préhistoriques, à la routine qui commençait à désagréger les ressources économiques et sociales du pays, nous sommes sur le point de voir succéder de radieuses Cités-Jardins.

TORONTO

Revenons maintenant à Québec, mais en faisant un petit détour pour passer par Toronto et voyons comment nos frères séparés d'Ontario font face au problème de l'habitation.

Dès le début de la campagne, les journaux s'unirent pour démontrer au public et surtout aux autorités municipales que le problème de l'habitation existait depuis longtemps à Toronto.

Loin de se désintéresser de la question, le bureau de contrôle, le maire et les échevins décidèrent à l'unanimité de prendre les moyens nécessaires pour connaître toute la gravité du problème à résoudre. A cet effet, ils votèrent une somme de \$800.00 pour faire une inspection détaillée de tous les logements des districts les plus encombrés et les plus insalubres. Ce travail fini, un rapport spécial fut publié par les soins du médecin de santé de la Ville, donnant en détail des faits et des chiffres si alarmants que même les plus incrédules durent se convaincre de l'existence des pires taudis au cœur même de la ville-reine.

Je vous en donnerai une idée en vous faisant contempler quelques photographies qui illustrent ce rapport du médecin de santé.

Mis en présence de tels faits, est-ce que nos amis d'Ontario se sont croisés les bras pour attendre en paix la fin du monde? Ont-ils essayé de se convaincre que la vérité n'était pas vraie? Ont-ils tenté de détourner le problème afin d'éviter l'effort nécessaire pour y faire face?

Non, messieurs, comme des braves ils se sont mis à l'œuvre et ont uni leurs efforts pour améliorer les conditions de l'habitation. Sur les conseils de Lord Grey, notre ex-gouverneur général, ils ont invité M. Henry Vivian, le député ouvrier anglais, à venir leur donner des conférences sur l'œuvre accomplie en Angleterre pour améliorer les conditions de l'habitation.

Quel a été le résultat pratique? Immédiatement une compagnie, la "Toronto Housing Co" a été incorporée au capital d'un million de dollars pour s'occuper de contribuer à la solution du problème. Cette compagnie compte parmi ses promoteurs, qui en sont les directeurs actuels, les citoyens et même les citoyennes les plus distingués de Toronto. Citons le président de la Compagnie, M. Frank Beer, Président de la branche de Toronto de l'Association des Manufacturiers Canadiens; vice-présidents: MM. Thos. Findley et G. R. Geary, ce dernier ex-maire de Toronto; trésorier, M. G. T. Somers, le président de la Chambre de commerce. Comme directeurs: MM. Laird, Roden, Clarke, Scott, Ivey, Kylie, Madame H. Srathy, Melles S. K. Currie et Helen McMurchey, cette dernière est une femme médecin qui a déjà fait sa marque à Toronto. Enfin, le secrétaire-général, M. W. S. B. Armstrong, qui est venu ici à Québec, expliquer devant le Club Canadien, le projet de la "Toronto Housing Co". Il a comme aviseurs experts, les architectes de renom: Eden Smith & Son, les ingénieurs sani-

taires: C. H. & P. H. Mitchell et les architectes paysagistes, Dunnington, Grubb & Harriss.

Après avoir organisé leur Compagnie, ces citoyens ont demandé au gouvernement d'Ontario de passer une législation spéciale pour leur permettre d'atteindre leur but. Voici en quelques mots le résumé de cette loi qui a été adoptée sans discussion par la législature d'Ontario l'an dernier. Cette législation présentée comme mesure du Gouvernement, par l'Honorable M. Hanna, permet à toute municipalité de la province d'Ontario de garantir, remarquez bien qu'il ne s'agit pas pour la municipalité de fournir le capital, mais seulement de garantir 85% du capital de toute Compagnie de bonne foi qui n'a pas pour but de réaliser des profits, mais de construire des habitations salubres pour être louées à bon marché aux ouvriers et aux employés à salaire fixe. En retour, la Compagnie donne à la municipalité qui garantit 85% de son capital, une première hypothèque sur toutes ses propriétés. De plus, la ville a droit à un représentant dans le bureau de Direction de la Compagnie et tous les livres de la compagnie sont sujets en tout temps à l'inspection de la municipalité.

Cette loi une fois adoptée, la "Toronto Housing Co" demanda à la ville de Toronto, le 15 mai 1913, de garantir ainsi 85% de son capital. Dix neuf jours plus tard, c'est-à-dire le 2 juin 1913, le conseil de Ville à l'unanimité acceptait de donner cette garantie. Voici un bel exemple d'esprit civique que nous pourrions imiter avec profit.

Cette garantie de la Ville a permis à la "Toronto Housing Co" de vendre à Toronto même, à \$99.00, un montant de \$600,000.00 de débentures portant intérêt à 5% et remboursables dans 40 ans.

Le 26 juin, 24 jours plus tard, le Lieutenant Gouverneur Gibson posait la pierre angulaire des premières constructions de la Compagnie. Cinq mois plus tard, c'est-à-dire en octobre dernier, la

Compagnie livrait à ses locataires 38 logements absolument salubres, dont le loyer est calculé de façon à réaliser 5% sur le capital et en plus le montant nécessaire pour les réparations, les assurances et le fonds d'amortissement, soit de 7 à 8% sur le coût de construction. Ces premiers logements ont été construits en pleine ville de Toronto, sur du terrain payé \$100.00 le pied carré. L'an prochain, la Compagnie construira des logements pour 200 familles. De plus, elle a acheté près des limites de la ville, 200 acres de terrain à raison de \$1000.00 l'acre, où elle se propose de créer une Banlieue-Jardin semblable à celles d'Angleterre, de France et d'Allemagne.

Pour démontrer, par un fait, que la Ville de Toronto, en garantissant sur première hypothèque 85% du capital de cette Compagnie n'a pas pris un grand risque, M. Armstrong m'écrivait dernièrement que la Compagnie, si elle le pouvait, mais la loi le lui défend, pourrait revendre aujourd'hui à raison de \$5000.00 l'acre, les 200 acres de terrain qu'elle a achetés pour \$1000.00 l'acre. Comme la ville a garanti 85% de ces \$200,000.00, c'est-à-dire \$170,000.00 et que la propriété peut se vendre aujourd'hui \$1,000,000, le risque n'est pas fort. Quelle sera maintenant la valeur de cette propriété lorsqu'on y aura construit un quartier modèle?

Plusieurs villes d'Ontario, telles que Hamilton, Berlin, Windsor, et dernièrement Sarnia ont profité de cette législation provinciale pour suivre le bon exemple de Toronto, en organisant des compagnies semblables.

Examinons maintenant le fonctionnement de cette Compagnie, organisée sur les mêmes principes que les "**Tenants Limited**" d'Angleterre, dont Lord Grey et M. Vivian ont été les plus ardents promoteurs.

En principe, ce sont des sociétés coopératives puisque les maisons ne sont louées qu'aux actionnaires. Pour devenir locataire, il

faut souscrire cinq parts, de \$50.00 chacune, du capital de la Compagnie, mais ces parts sont payables par versements mensuels de \$2.00 ou \$5.00, au gré du souscripteur.

Ceci n'est pas fait seulement dans le but de procurer des capitaux à la Compagnie, mais surtout pour intéresser le locataire à prendre soin de sa maison et de son jardin et développer ainsi le sentiment de sa responsabilité. Plus le montant nécessaire pour faire les réparations sera diminué, plus vite le locataire recevra sur ses parts un intérêt dont la limite est fixée à 6%. De plus, si pour cause de maladie ou faute d'emploi, le locataire ne peut payer son loyer, au lieu de saisir ses meubles la Compagnie payera son loyer à même les parts qu'il aura souscrites jusqu'à ce qu'il soit en état d'économiser de nouveau.

Afin que personne ne puisse, à un moment donné, contrôler seul les destinées de la société, on a fixé à \$2500.00 par exemple, le montant maximum qu'un sociétaire peut souscrire. De plus, on a établi pour toutes ces sociétés le principe: "One man, one vote", un vote seulement par actionnaire, qu'il ait souscrit \$500.00 ou la limite, c'est-à-dire \$2500. Ceci est le point important dont dépend entièrement le succès de ces sociétés. A cause de sa valeur probablement, c'est aussi le point le plus difficile à faire admettre aux sociétaires. C'est le principe qui a été établi par les premiers coopérateurs, les pionniers de Rochdale, il y aura bientôt 75 ans, et il a résisté à l'épreuve du temps.

Un locataire s'il se conforme aux règlements très larges de la société, peut demeurer indéfiniment dans la maison qu'il habite et qu'il a fait construire à son goût. D'un autre côté, si pour une bonne raison et non par caprice, il désire quitter sa maison, il peut le faire en donnant un avis très court, par exemple d'un mois, à la société. Dans ce cas, s'il retire un intérêt de 6% sur ses parts et désire laisser ses économies aux soins de la société, il est libre de

demeurer actionnaire. C'est, en un mot, le "copartnership system", c'est-à-dire que les actionnaires sont co-propriétaires des maisons qu'ils occupent.

Qu'arrivera-t-il, en effet, dans 40 ans pour la "Toronto Housing"? Le fonds d'amortissement aura atteint le montant nécessaire pour payer l'emprunt de 85% du capital et pour rembourser leurs parts aux locataires ou aux actionnaires qui auront quitté les maisons. Les cottages alors n'appartiendront à personne en particulier, mais à tous les co-propriétaires. Ceux-ci n'auront plus de loyer à payer, mais seulement le montant nécessaire pour continuer le fonds de réparations et d'assurance et pour constituer un fonds destiné à remplacer les maisons lorsqu'il y aura lieu. Comme celles-ci sont construites en grand nombre à la fois, au comptant, et très solides, il est évident qu'elles dureront plus longtemps et coûteront moins cher.

Voici, d'après M. Vivian, les résultats obtenus en Angleterre par ces sociétés de co-propriétaires: "A la fin de 1910, il y avait 14 de ces sociétés, possédant 652 acres de terrain et 6595 maisons, dont le coût avec les terrains, à la fin de la même année, s'élevait à \$4,000,000.00. En Allemagne, il y a actuellement 17,000 sociétés coopératives de construction."

Revenons maintenant à notre cher vieux Québec pour faire un bon examen de conscience et nous rendre compte du problème de l'habitation ici et de ce que nous avons fait jusqu'à présent pour le résoudre.

Comme nous avons vu des maisons modèles d'ouvriers, il n'est que juste de comparer maintenant avec nos logements de la classe ouvrière. J'aurais pu faire une collection de centaines de vues, mais mon kodak qui a été habitué à ne poser que de jolies choses s'est mis en grève. Ceux qui habitent ces maisons ne le font pas par goût et ils seraient les premiers à déménager si nous leur

offrions au même prix des cottages avec jardins, semblables à ceux de Dourges, de Bournville ou de Port Sunlight. Ce sont ces habitations insalubres et leurs semblables qui ont fourni l'an dernier à nos cimetières un contingent de 810 enfants et de 149 tuberculeux.

J'ai lu dernièrement dans les journaux une nouvelle qui m'a effrayé. On supposait qu'une grande compagnie avait l'intention d'acheter un de nos cimetières. Messieurs, tant que nous aurons 810 enfants et 149 tuberculeux à enterrer chaque année, il sera de mauvaise politique de vendre nos cimetières.

Pour ceux qui prétendent que nous n'avons pas de taudis à Québec, et il y en a, je dirai que si tous les médecins de Québec venaient ici raconter ce qu'ils savent de l'habitation insalubre, ça serait suffisant pour faire dresser les cheveux de tous ceux qui n'ont pas la tête chauve en dedans et en dehors.

Laissons-en parler quelques-uns: A la 4^{ième} convention sanitaire; tenue à Québec, le Docteur Odilon Leclerc donnait le résultat d'une enquête personnelle sur le cube d'air par personne dans un certain nombre de logements ouvriers. Voici: Dans 40 logements, moins de 200 pieds cubes d'air par personne; dans 28, de 220 à 300; dans 19 logements de 300 à 400; dans 9, de 500 à 600; dans 3, de 700 à 800; dans un seul 800. Or, le minimum réclamé par tous les hygiénistes et regardé comme insuffisant par plusieurs, c'est 600 pieds cubes par occupant pour chaque chambre à coucher; il n'est donc pas atteint ici dans 85% des cas.

Que disait le Docteur Adjutor Savard, au dernier congrès des services sanitaires à Montréal, en septembre dernier: " Sur 400 logements d'ouvriers visités, 50% ou la moitié avaient un éclairage naturel insuffisant ou nul; 65% n'avaient aucun moyen d'aération; 12 logements seulement, soit 3% avaient un bain dans la maison. La plupart étaient surpeuplés. "

Au même congrès, le Docteur Edgar Couillard donnait les chiffres suivants : “ Dans les 380 logements dont j’ai fait le relevé, la classification du nombre des pièces est la suivante : Logements de une pièce : 16 ; logements de deux pièces : 32 ; logements de trois pièces : 91 ; logements de quatre pièces : 148 ; logements de cinq pièces et plus : 93. Cent-vingt-cinq de ces logements, soit 33% peuvent être aérés d’une façon convenable durant toute l’année, au moyen d’ouvertures pratiquées dans les fenêtres. Les deux cent-cinquante-cinq autres, soit 67% faute d’ouvertures ad hoc ne sont jamais aérés durant l’hiver ; et en été cette aération est plutôt médiocre, parce qu’étant situés au fond de cours étroites, ou entourés par d’autres bâtisses, l’air ne peut y être renouvelé.

L’éclairage naturel sans être parfait est assez bon dans 182 de ces logements soit 40% ; dans les 198 autres, soit 52% il est insuffisant ou presque nul.

Vingt-deux logements possèdent chacun une chambre noire qui sert de chambre à coucher.

Quatre-vingt-dix pour cent sont humides et plusieurs n’ont pas de cour. Le surpeuplement est la règle générale dans les logements de une, deux, trois et quatre pièces, soit dans 287 logements.”

Une tuberculeuse pauvre mourut à Québec, en octobre 1912. Elle vint, pour la première fois, au dispensaire de la Ligue anti-Tuberculeuse, en avril de la même année. Mariée à un journalier, à 27 ans elle était la mère de 8 enfants. Tout ce monde avait à se loger dans une petite maison de quatre chambres, dont une chambre noire.

Pour sauver cette femme, il aurait fallu placer les enfants dans une institution et la mère dans un hôpital. Comme nous n’avons pas dans nos hôpitaux de pavillons d’isolement pour ces malades, elle fut refusée partout. Devenue incapable de travailler, elle réussit à décider sa sœur à venir demeurer avec elle. Comme cette der-

nière avait elle-même plusieurs enfants, ceux-ci sont venus surencombrer davantage cette maison déjà trop étroite et s'exposer à l'infection.

Lorsque l'infirmière de la Ligue a demandé à cette pauvre tuberculeuse la permission de prendre sa photographie, voici le message que cette malade lui a confié pour les citoyens de Québec: "Oui, prenez ma photographie, montrez-la aux riches de Québec et dites leur que c'est bien triste de ne pas avoir au moins un hôpital où l'on puisse aller mourir."

Pendant que ces drames et combien d'autres se déroulent dans la ville charitable de Québec, nous buvons des "cocktails" de 15 sous et nos gentilles Québecquoises portent des chapeaux qui ressemblent de plus en plus à des Villes-Jardins. Lorsque des citoyens éminents comme l'Honorable M. Amyot et le Docteur Rousseau demandent au public de souscrire \$100,000.00 pour construire un hôpital où nos tuberculeux pauvres pourraient au moins mourir en paix sans infecter tout leur entourage, ils peuvent à peine réunir \$60,000.00. Cependant, à part les fortunes personnelles, le dernier rapport municipal évalue à \$60,000,000.00 la valeur des propriétés. Pendant ce temps, des villes comme Hamilton, ont un sanatorium, un hôpital pour les incurables et une école en plein air pour les enfants tuberculeux.

Il est vrai que personne n'est obligé de donner ce qu'il a gagné plus ou moins facilement, mais comme citoyens nous avons des devoirs à remplir.

Comme il n'est jamais trop tard pour se corriger et en attendant que nous ayions comme en Angleterre, un "Housing and town planning Act" qui permet aux municipalités d'exproprier pour les reconstruire convenablement, à grands frais, des quartiers déclarés insalubres, j'ai eu l'audace de faire un rapport pour contribuer à la solution du problème de l'habitation à Québec et j'ai l'espoir

de réussir si tous les citoyens veulent s'entendre pour accomplir ici ce qui se fait ailleurs avec tant de succès.

Je désire remercier publiquement les citoyens dévoués, tels que Sir George Garneau, MM. J. T. Ross, D. O. Lespérance, Wm. Marsh, son Honneur le Maire Drouin, les Honorables Turgeon et Amyot qui m'ont aidé à organiser au capital d'un million de dollars, la "Compagnie des Habitations Salubres de Québec, Limitée".

Je ne vous exposerai pas en détail le projet de notre Compagnie, qui est absolument semblable à celui des "Tenants Limited" d'Angleterre et à celui de "Toronto Housing Co." que je viens de vous décrire. Qu'il me suffise de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un "scheme" pour faire de l'argent, ni d'une œuvre de charité, mais bien d'un projet philanthropique destiné à aider ceux qui voudront s'aider eux-mêmes.

A l'ouverture de la session provinciale, le 11 novembre, vous avez du remarquer que le discours du trône faisait mention d'un projet de loi pour encourager la construction d'habitations salubres dans la Province de Québec.

L'Honorable Premier Ministre et l'Honorable Ministre des Travaux Publics et du Travail ont vite compris toute l'importance de notre projet et n'ont pas hésité à présenter au nom du Gouvernement une législation qui sera riche en résultats pratiques si nos municipalités savent en apprécier toute l'importance.

Lorsque cette mesure du Gouvernement aura été adoptée, nous demanderons à la ville de Québec de garantir 85% de notre capital et nous osons espérer que notre Compagnie recevra de nos édiles l'encouragement que la "Toronto Housing Co" a reçu dans la ville-reine.

Comme cette dernière Compagnie, nous donnerons à la ville une première hypothèque sur nos terrains et nos maisons au fur et à

mesure de leur acquisition ou de leur construction. Cette garantie de la Ville nous permettra d'emprunter le capital nécessaire aux meilleures conditions possibles.

Ai-je besoin de mentionner qu'une clause spéciale a été insérée dans l'acte d'incorporation de notre Compagnie, comme dans celui de toutes ces sociétés d'ailleurs, par laquelle la vente des boissons alcooliques est absolument interdite sur tous les terrains de la Compagnie.

Quel sera le succès futur de la "Compagnie des Habitations Salubres de Québec"? Je ne saurais le prédire. Son sort est entre les mains des citoyens de Québec. Si nous sommes satisfaits des conditions actuelles, si nous croyons avoir atteint le summum de la perfection, cette Compagnie aura le sort de nos 671 petits Québécois. Elle mourra dans l'année qui aura suivi sa naissance. Si, au contraire, nous croyons sincèrement que nous devons travailler à conserver nos richesses nationales, à sauver nos enfants, la Compagnie sera un succès dont tous les citoyens, sans distinction, auront droit d'être fiers.

Il ne faut pas se faire illusion; les difficultés à vaincre seront nombreuses, mais ceci n'est pas une raison pour demeurer inactifs. Lorsqu'au début, j'ai fait part de ce projet à un de mes bons amis, il m'a déclaré bien franchement que je perdais la tête. Il m'a assuré que j'étais bien jeune si je croyais pouvoir réaliser une œuvre semblable à Québec. Messieurs, les Italiens ont créé Milano, le petit Milan, près de la ville du même nom; en Turquie, un Turc des plus turcs, a fondé une Banlieue-Jardin; en Afrique, les nègres qui travaillent aux exploitations de M. Lever vivent dans un village modèle. Je lis dans le dernier numéro du Magasin de l'Association des Cités-Jardins d'Angleterre, qu'un Russe est en train de faire la même chose en Russie. S'il est impossible de faire dans la Province de Québec ce qu'ont pu faire les Italiens, les

Russes, les Turcs et les nègres d'Afrique, il sera temps alors de désespérer.

N'ayant pas encore les cheveux blancs, il ne m'est pas permis de donner des conseils, mais veuillez me permettre de faire une suggestion qui n'engage à rien.

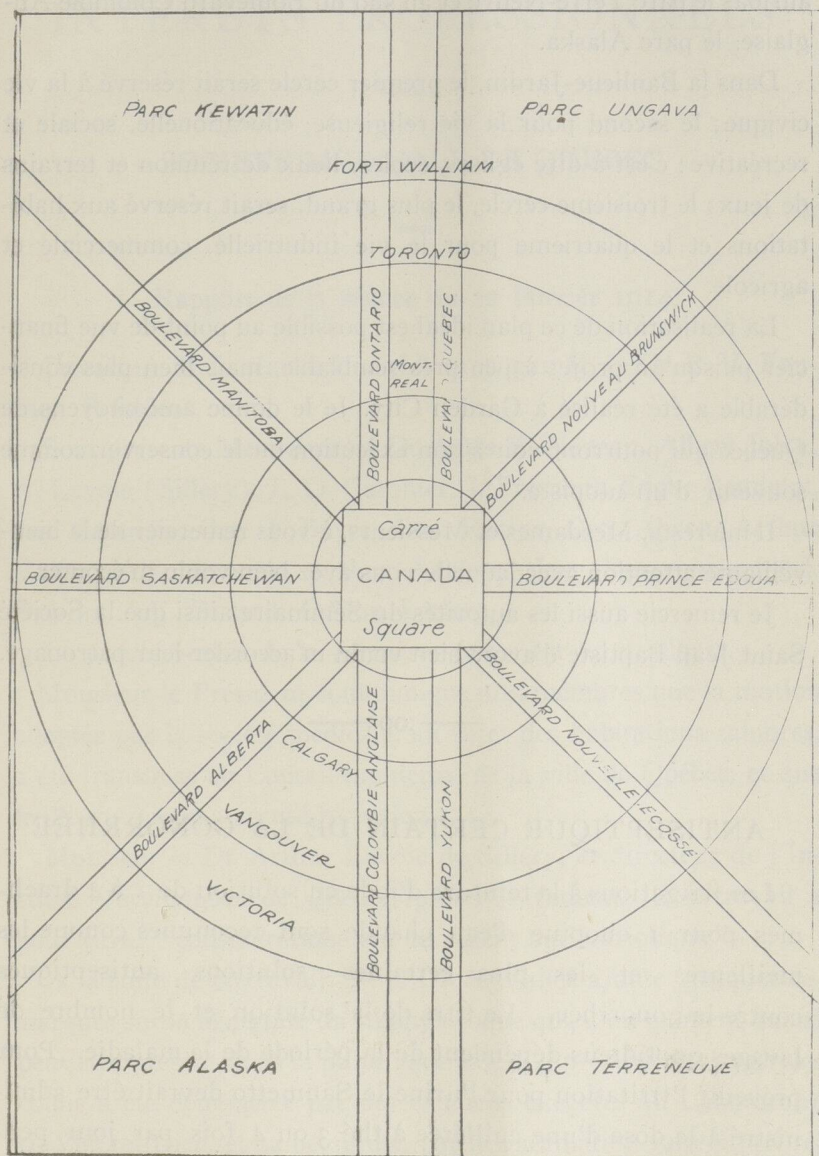
Un certain nombre de citoyens qui pensent, sont fort en peine de savoir comment nous pourrions célébrer dignement, en 1917, le cinquantième anniversaire de la Confédération Canadienne.

Ayant présent à la mémoire l'idée maîtresse du plan de la ville de Washington et tenant compte des principes généraux énoncés dans le traité magistral du célèbre architecte-paysagiste Unwin; " L'aménagement des villes dans la pratique ", j'ai essayé de faire le schema de cette Banlieue-Jardin qui pourrait être créée près de Québec et serait suffisamment développée pour être inaugurée en 1917.

Elle s'appellerait "Confédération" ou le " Jardin de la Confédération " et serait construite par les ouvriers de Québec, pour leur utilité, afin d'honorer la mémoire de ces ouvriers qui ont édifié la Confédération Canadienne, il y aura bientôt 50 ans.

Dans le premier cercle, il y aurait un carré qui s'appellerait " Canada " et auquel aboutiraient dix boulevards dont chacun porterait le nom d'une des provinces de la Confédération, y compris le Yukon. Les avenues seraient circulaires et porteraient le nom des villes appartenant aux provinces désignées par les boulevards. Par exemple, entre les boulevards Québec et Ontario, nous aurions les avenues: Montréal, Toronto, Fort William; entre les boulevards Alberta et Colombie Anglaise, nous aurions les avenues: Calgary, Vancouver, Victoria.

Cette Banlieue-Jardin serait isolée par quatre parcs. Par exemple, faisant suite au Boulevard Québec, nous aurions le parc Ungava; le parc Keewatin ferait suite au boulevard Manitoba; au sud des boulevards Nouvelle-Écosse et Prince Édouard, nous



aurioas le parc Terre-Neuve et au sud du Boulevard Colombie Anglaise, le parc Alaska.

Dans la Banlieue-Jardin, le premier cercle serait réservé à la vie civique; le second pour la vie religieuse, éducationnelle, sociale et récréative; c'est-à-dire églises, écoles, lieux de réunion et terrains de jeux; le troisième cercle, le plus grand, serait réservé aux habitations et le quatrième pour la vie industrielle, commerciale et agricole.

La réalisation de ce plan idéal est possible au point de vue financier puisqu'un projet à peu près semblable, mais bien plus considérable a été réalisé à Garden City. Je le donne aux citoyens de Québec qui pourront voir à son exécution ou le conserver comme souvenir d'un utopiste.

Il mē reste, Mesdames et Messieurs, à vous remercier de la bienveillante attention avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter.

Je remercie aussi les autorités du Séminaire ainsi que la Société Saint Jean Baptiste d'avoir bien voulu m'accorder leur patronage.

— :00 : —

ANTISEPTIQUE CERTAIN DE LA GONORRHÉE

Les irrigations à la teinture d'iode en solution de 1 à 4 drachmes pour 1 chopine d'eau chaude sont reconnues comme les meilleures et les plus certaines solutions antiseptiques contre la gonorrhée. Le titre de la solution et le nombre de lavages quotidiens dépendent de la période de la maladie. Pour prévenir l'irritation pour l'urine le Sanmetto devrait être administré à la dose d'une cuillerée à thé 3 ou 4 fois par jour pendant tout le traitement. Dans les cas d'hyperacidité de l'urine les sels de potassium rendront de grands services.

INTERETS PROFESSIONNELS

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE QUÉBEC

Rapport de la séance du 22 janvier 1914

Ouverture de la séance à neuf heures, par M. le Dr P. V. Faucher, Président.

Sont présents Messieurs les Docteurs E. Nadeau, Albert Jobin, A. Lavoie (Sillery), L. O. Gauthier, J. Frémont, Edgar Lemieux, Jos. Caouette, Geo. J. Boyce, Geo. Racine, Geo. Ahern, Arthur Vallée, Alf. Drouin, Arthur Leclerc, Jos. Devarennès, Ad. Drouin, Adj. Savard, Odilon Leclerc.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président communique aux membres que la motion adoptée par la société médicale, au sujet des habitations salubres, a été transmise au Conseil municipal de la ville de Québec, et que le dit conseil en a accusé réception.

Monsieur le Dr Arthur Lavoie de Sillery, et directeur de l'Institut Vaccinogène de Québec, prend le fauteuil. Son travail a pour titre, "considérations sur le vaccin anti-variolique".

A la suite de ce travail, M. le Dr A. Vallée ajoute quelques remarques sur la bénignité du staphylocoque qui, à un moment donné peut être présent dans la pulpe vaccinale. La présence du staphylocoque a été démontrée par des examens exécutés au Laboratoire de l'Hôtel-Dieu, et sa bénignité, par la vaccination faite à la Crèche, avec cette même pulpe qui a donné une réaction normale. M.

le Dr Vallée ajoute quelques considérations sur les résultats du traitement anti-staphylococcique par les opsonines de Wright. Il cite trois observations, avec guérison définitive et maintenue durant plusieurs mois. Puis suivent quelques explications sur la préparation du vaccin opsonique.

M. le Dr Adj. Savard : Fait remarquer que bien rares sont les médecins qui exécutent bien la petite opération qui a nom vaccination. La technique de la vaccination anti-variolique dit-il, devrait être enseignée avec soin et insistance à l'élève en médecine.

M. le Président félicite le Dr Lavoie et du travail qu'il vient de présenter à la société, et de la bonne qualité du vaccin qu'il produit à son institut de Sillery.

M. le Dr O. Leclerc attire l'attention sur l'emploi des solutions antiseptiques pour désinfecter la peau au moment de la vaccination. Ces solutions antiseptiques neutralisent l'efficacité d'un vaccin encore virulent. Le Dr Leclerc propose que le travail du Dr O. Lavoie soit publié dans le *Bulletin Médical*, puis ensuite dans les journaux quotidiens; ce qui est adopté à l'unanimité.

M. le Dr A. Vallée présente une communication intitulée "Le thorax paradoxal" au nom de M. le Dr Ls F. Dubé de Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata. Ce travail a été publié au complet dans le *Bulletin Médical* de Québec, numéro de février 1914.

Une discussion fort intéressante suit la lecture de ce travail.

M. le Dr Odilon Leclerc signale la façon dont se comporte le thorax selon que le malade est porteur d'une pleurésie séro-fibrineuse ou d'une pleurésie purulente. Selon la nature de la pleurésie le thorax semble se comporter différemment, à tel point, qu'il y a une grande distinction à faire entre l'une ou l'autre de ces pleurésies dès l'inspection du thorax. Dans son travail, le Dr Dubé semble avoir négligé cette distinction qu'il ne fait pas.

Dr J. Frémont: Le symptôme "thorax paradoxal" est plutôt un élément de diagnostic de la nature du liquide pleurétique.

Les Drs A. Jobin et Leclerc ajoutent quelques mots sur la difficulté des ponctions lorsqu'on a affaire à un liquide purulent.

M. le Dr Alfred Drouin donne lecture d'une observation personnelle intitulée "Rétention placentaire".

M. le Président remercie les membres présents, et la séance est levée à 10.30 P. M.

EDG. COUILLARD, M. D.

Sec. Soc. Méd. de Q.

SEANCES DU COMITE EXECUTIF

DU COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

6 et 21 novembre 1913

Présents: les Drs Normand, Simard, Lafleur, Boulet et Gauvreau.

ORDRE DU JOUR :

- 1°. Correspondances anglaises, (Dr Lafleur).
- 2°. Affaires Eidlow et Fish.
- 3°. Correspondance Manitoba.
- 4°. Sociétés médicales.
- 5°. Referendum.
- 6°. Incident DeMartigny.

L'étude de la correspondance anglaise confiée au Docteur Lafleur par l'assemblée générale est remise à plus tard. Le registraire préparera une réponse.

Les Docteurs Eidlow et Fish, par l'entremise de leurs avocats, MM. Jacobs, Hall, Couture et Fitch, disent qu'ils sont porteurs

de diplômes américains et demandent la permission d'aller devant la législature pour obtenir certains privilèges.

Le Docteur Eidlow désire obtenir notre licence en subissant les examens préliminaires et finals sans suivre les cours de la dernière année de notre curriculum.

Le Docteur Joseph E. Fish veut obtenir notre licence sous condition. L'Exécutif est unanime à répondre qu'il s'en tient à la loi médicale de Québec, et qu'il ne lui est pas loisible d'accorder pareille faveur.

La correspondance du Manitoba en date du 16 octobre 1913 est renvoyée à l'assemblée générale, attendu qu'aucune décision ne saurait être effectuée que par un règlement de l'assemblée générale. L'Exécutif est cependant d'opinion qu'il convient d'adopter le tarif uniforme de cinq piastres pour le certificat requis par nos membres pour l'admission au conseil fédéral. Quant aux autres suggestions faites par Manitoba, ces suggestions n'étant pas conformes à notre loi ni à nos règlements actuellement en vigueur, elles ne peuvent être prises en considération.

L'Exécutif autorise le registraire à écrire une lettre circulaire aux médecins pour définir les conditions d'abonnements gratuits des sociétés médicales aux revues médicales, annoncer le referendum, transmettre le bulletin de vote, et réclamer les arrérages dus à l'administration.

Au sujet des sociétés médicales l'Exécutif décrète ce qui suit :

Toute société médicale qui désire recevoir gratuitement les journaux et les revues dont le Collège peut disposer, doit, au préalable, en faire la demande au registraire, sur une formule spéciale indiquant le nombre de ses membres, le nombre des médecins habitant le district, ses jours de réunion, et s'engager aux autres obligations décrétées par le rapport du Comité permanent des sociétés médicales et de l'Exécutif.

INCIDENT DEMARTIGNY

A l'occasion de la démission de M. le Dr DeMartigny comme gouverneur du Collège des Médecins et Chirurgiens P. Q., l'Exécutif croit opportun d'exposer les faits que voici :

Le 10 juillet 1912 le professeur Hervieux fit part à l'assemblée générale des Gouverneurs du Collège, qu'à titre de Président de l'Association des médecins de langue française d'Amérique, il devait aller inviter les médecins de langue française de France à venir tenir leur Congrès à Montréal, et pria l'assemblée générale d'adopter une résolution qui lui permit d'être à la fois porteur de lettres de créances émanant de l'Association des médecins de langue française d'Amérique et du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec.

A la même séance, M. le Dr Frs DeMartigny, devant aussi prendre part au Congrès des médecins de langue française, à Paris, demanda à l'assemblée générale de joindre son nom à celui du Professeur Hervieux.

Désireuse de faciliter la mission du Professeur Hervieux et voulant être agréable au Dr DeMartigny, l'assemblée générale adopta la résolution suivante :

“Proposé par le Dr Asselin, secondé par le Dr Longtin que le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, réuni en assemblée générale le 10 juillet 1912, invite les médecins de langue française de France à venir tenir leur Congrès à Montréal, en même temps que le Congrès des médecins de langue française en Amérique et que les Drs Hervieux et DeMartigny soient chargés de transmettre l'invitation du Collège.”

La maladie grave dont le Dr Hervieux était à cette époque atteint l'empêcha de se rendre à Paris pour le Congrès des médecins de langue française. D'autres furent chargés de remplir la mission qu'il devait remplir à titre de délégué et Président de l'Association des médecins de langue française en Amérique.

Le 18 mars 1913, le Dr DeMartigny remit au registraire la relation de ses démarches pour inviter le Congrès des médecins de langue française à venir à Montréal et présenta un compte de \$425.00 pour frais de passage de Montréal à Paris et retour, honoraires, dépenses de voyage et de pension, qu'il se croyait justifiable de réclamer du Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec.

Dans son rapport le Dr DeMartigny cite la résolution adoptée

le 10 juillet 1912, mais il lui fait dire “ *que les Drs Hervieux et DeMartigny soient chargés d'aller transmettre l'invitation du Collège*”, alors que la résolution dit simplement “ *soient chargés de transmettre l'invitation du Collège*”. Et le Dr DeMartigny continue: “ Je me suis donc embarqué le 20 septembre 1912 sur le “ *Tunisian*”, pour *aller transmettre* cette invitation officielle du Collège des médecins de langue française.

Or, il n'était nullement dans l'intention de l'assemblée générale du mois de juillet 1912, de défrayer les dépenses de délégués spéciaux pour aller transmettre l'invitation du Collège aux médecins de langue française.

Le Collège ne désirait qu'offrir un appui à l'association des médecins de langue française d'Amérique en donnant un plus fort crédit à ses délégués et en leur permettant de se servir en plus du nom du Collège des Médecins et Chirurgiens P. Q.

Et comme le Professeur Hervieux était à la fois le Président et le délégué officiel de l'Association des médecins de langue française d'Amérique, et que le Dr DeMartigny, selon qu'il l'a déclaré formellement à l'assemblée de juillet 1912, se rendait par bon plaisir, au Congrès des médecins de langue française, à Paris, l'assemblée générale n'eut pas d'objection à les charger, conjointement, de transmettre cette invitation.

Le 5 juin 1913, le registraire écrivit au Dr DeMartigny: “ J'ai transmis votre compte au Président qui me l'a retourné sans approbation avec prière de le soumettre à l'assemblée générale. Est-il dans votre intention de réclamer de l'assemblée générale le paiement de ce compte, ou désirez-vous simplement vous en rapporter au jugement de l'Exécutif? Vous seriez bien aimable de me dire quelles sont vos intentions à ce sujet, *par écrit*, afin que je puisse renseigner l'Exécutif avant l'assemblée générale. ”

Le Dr DeMartigny répondit le 7 juin: “ Je suis péniblement surpris et affecté de ce que vous m'écrivez au sujet du paiement du modique compte pour frais de voyages et honoraires, que je vous ai fait parvenir, pour le voyage que j'ai fait en septembre dernier. *Me conformant à la résolution du Collège, je me suis rendu à Paris*, (la résolution du Collège ne disait pas “ *d'aller*

transmettre”, mais de “*transmettre*”), où j’ai présenté l’invitation et le vœu du C. M. et C. P. Q. au Congrès des médecins de langue française qui se tenait dans la capitale française en octobre 1912. Le règlement de cette question me paraît bien simple et j’ai le droit d’avoir bonne confiance que l’Exécutif lors de sa prochaine réunion tiendra à solder mon compte sans discussion.”

C’est après la réception de cette lettre de M. le Dr DeMartigny affirmant pour la troisième fois que le Collège l’avait chargé “*d’aller transmettre*” une invitation à Paris, que l’Exécutif demanda l’opinion des avocats du Collège sur le sens à donner à la résolution adoptée au mois de juillet 1912.

Après avoir cité le texte original de la motion, MM. St-Germain, Guérin & Raymond répondent : “Nous ne croyons pas, après avoir étudié ce texte, que l’intention du Collège était de prendre en considération la question d’une délégation aux frais de votre corporation. En effet, on voit par la résolution qu’il ne s’agissait *que de transmettre* une résolution. Cette transmission pouvait s’effectuer par lettre et nous ne voyons pas que le Collège ait autorisé à ses frais un voyage de deux médecins en vue de transmettre l’invitation susdite. Dans ces conditions nous sommes forcés de répondre que le Collège n’est pas tenu de payer le compte du Dr DeMartigny.”

Le Comité des Créances siégeant à Montréal, la veille de l’assemblée générale, 8 juillet 1913, détailla le dossier de cette affaire et recommanda, dans son rapport à l’assemblée générale, le 9 juillet 1913, l’insertion au procès-verbal de la lettre relatant les démarches du Dr DeMartigny au Congrès de Paris, sans recommander le paiement de son compte.

En vertu des 12^e et 13^e règles de procédure des assemblées du bureau médical toute question une fois décidée par le bureau, ne peut être considérée ou remise sur l’ordre du jour d’une assemblée, durant la même session du bureau, qu’avec le consentement des deux tiers des membres présents.

(Cf. Règle de procédure, page 34, Règlements C. M. et C. R. Q.)

Au cours de l’après-midi du 9 juillet 1913, en vertu de cette

règle de procédure, le Dr Gosselin, secondé par le Dr Lessard, propose que le rapport du Comité des créances, lu et adopté, soit reconsidéré immédiatement. L'assemblée générale vota cette motion à l'unanimité, tout comme elle adopta la motion suivante: "Proposé par le Dr Simard et secondé par le Dr Boulet: "Que le rapport du Comité des Créances soit adopté et qu'il ne comporte que la mention de la mission du Docteur DeMartigny."

Restait à décider de quelle manière serait faite cette mention de la mission du Dr DeMartigny. Le registraire déclara qu'il ne prendrait pas sur lui de rédiger cette mention, et s'appuya sur le fait qu'il avait reçu l'ordre de l'assemblée générale de n'insérer, au procès-verbal, que la copie des documents écrits, apostillés par le Président.

Le Président demanda alors au Docteur DeMartigny de rédiger cette mention et de la lui transmettre. Le Dr DeMartigny consentit, et cela parut, pour l'assemblée générale tout entière, une question réglée.

Le 10 septembre 1913 fut adressée aux médecins la copie du procès-verbal de l'assemblée de juillet. Cette copie ne comportait pas la mention de la mission du Dr DeMartigny et faisait dire à la motion Simard-Boulet: "que le comité des créances ne comporte *pas* la mention de la mission du Dr DeMartigny", alors que l'original dit: "ne comporte *que* la mention de la mission du Dr DeMartigny". Le 11 et le 12 septembre le registraire s'empessa de rétablir les textes auprès des intéressés, et comme d'habitude, avant l'adoption de ce procès-verbal, à l'assemblée de septembre, il fit les corrections des erreurs qu'on lui avait signalées et dont il s'était lui-même aperçu. Nous tenons à déclarer que les démarches faites par le registraire pour rétablir les textes le plus tôt possible furent de sa propre initiative, qu'il les a faites pour remplir son devoir, d'une façon anticipée, et qu'aucun des membres du Bureau Exécutif n'est intervenu auprès de lui au sujet de ses démarches louables.

Afin de clore cet incident d'une façon définitive, il reste à préciser trois choses. 1^o. L'assemblée générale avait-elle le droit de reconsidérer le rapport déjà accepté durant l'avant-midi, du comité

des créances? 2°. L'assemblée générale avait-elle raison de modifier le rapport du comité des créances de façon à ne recommander que l'insertion d'une mention ou d'un résumé de la mission du Dr DeMartigny, au procès-verbal? 3°. Pourquoi l'insertion de cette mention n'a-t-elle pas été faite au procès-verbal?

1°. Nous avons déjà cité les règles 12e et 13e de nos procédures qui répondent catégoriquement et affirmativement à la première question. De nouveau la voici: "Toute question une fois décidée par le Bureau ne pourra être reconsidérée ou remise sur l'ordre du jour d'une assemblée, durant la même session du Bureau, qu'avec le consentement des deux tiers des membres présents."

Or, à l'unanimité, comprenant le Dr DeMartigny qui n'a pas donné son vote contre, l'assemblée générale a adopté la motion Gosselin-Lessard, proposant que le rapport du Comité des Créances, lu et adopté, soit reconsidéré. L'assemblée générale était donc dans son droit de le reconsidérer. Elle l'a légalement reconsidéré, légalement modifié, et légalement adopté de nouveau.

2°. L'assemblée générale était-elle justifiable de décréter qu'il ne serait fait, au procès-verbal, qu'une mention de la mission du Dr DeMartigny?

Assurément elle l'était, et elle l'était d'autant plus qu'elle venait, par son comité, de refuser de payer la note de voyage, et qu'elle était informée que la majeure partie de ce rapport avait déjà été publiée dans les revues médicales ou ailleurs, ce qu'ignorait le comité des créances.

En outre, le rapport du Dr DeMartigny n'était pas scrupuleusement exact. Il disait que l'assemblée générale l'avait chargé "*d'aller transmettre*" un vœu aux médecins de langue française de France, alors que l'assemblée l'avait simplement chargé "*de transmettre*" ce vœu. L'insertion de ce rapoprt, tel quel, eût assurément mis le Collège dans l'obligation de payer la note de voyage de M. le Dr DeMartigny. Elle a voulu éviter toute contestation à ce sujet.

3°. Pourquoi la mention de la mission du Dr DeMartigny n'a-

t-elle pas été faite au procès-verbal de l'assemblée du mois de juillet 1913?

Nous pourrions simplement répondre : parce que M. le Dr DeMartigny n'a pas jugé à propos de rédiger le résumé de son rapport et de le transmettre au président, comme il avait consenti à le faire à l'assemblée de juillet 1913. Mais nous ajoutons, parce qu'il n'est pas loisible au registraire, depuis 1910, de résumer aucun des rapports présentés à l'assemblée générale, et qu'il lui a été formellement ordonné, comme il convient, de ne mettre, au procès-verbal, que les documents apostillés par le Président et adoptés par l'assemblée générale.

A part les règlements du Bureau, il y a, pour nous comme pour toute autre institution, ce qu'on est convenu d'appeler *le coutumier*.

Or la coutume est établie chez nous, depuis 1909, de ne résumer aucune discussion, et de ne publier que des documents officiels, et c'est à cause de cette coutume que le président, le registraire et l'assemblée générale connaissent, que le Président insista et que M. le Dr DeMartigny consentit à résumer lui-même son rapport pour qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal, et dans la pensée de l'assemblée générale c'est ce résumé consenti qui devait constituer la mention de la mission. Ce résumé n'a pas été produit. Le procès-verbal n'en a pas fait mention.

L'Exécutif fait cette déclaration afin de rétablir exactement les faits que certain journaliste, d'ailleurs censuré par l'assemblée générale, a sciemment dénaturés, et considère l'incident clos.

LOUIS PH. NORMAND,	<i>Président.</i>
ARTHUR SIMARD,	} <i>Vice-Présidents.</i>
H. A. LAFLEUR,,	
ROD. BOULET,	
JOSEPH GAUVREAU,	

Registraire.

—: oo: —

ÆSCULAPE. Grande revue mensuelle illustrée, latéro-médicale. Le numéro : 1 fr. Abonnement : 12 fr. (Étranger : 15 fr.)
A. ROUZAUD, éditeur, 41, rue des Ecoles, Paris.

Le Docteur Paul-Émile Colin et la renaissance du bois gravé (6 illustr.), par Alphonse BRUNOT. — Les connaissances anatomiques, l'habitude de l'observation médicale expliquent le rôle prépondérant de P.-E. Colin dans la renaissance récente de la gravure sur bois. Les dernières œuvres de l'Artiste. L'action violente, la révolte, l'angoisse du *Germinal*, de Zola. — le calme des *Travaux et des Jours*, d'Hésiode. L'enchantement du bois gravé.

Le Serpent d'Épidaure et le Caducée (8 illustr.), par le Dr BAILBY. — Le caducée est absolument étranger au corps de santé militaire, c'est le serpent d'Épidaure qui est son attribut. Pourquoi la confusion? Le serpent d'airain de Moïse; Hermès-Mercure; les caducés avec ou sans serpents.

Les Fumeurs d'Opium (9 illus.), par le Dr Jules REGNAULT, ex-prof. à l'École de Médecine de Toulon. — Le corps, l'esprit, les sens du fumeur d'opium. Les divers degrés de l'intoxication. Opium et littérature.

Les sépulcres de la Grande Armée (12 illustr.), par le Dr BONNETTE. — Les blessés abandonnés à la merci du froid; les accouplements pitoyables (pelisses, haillons, habillements de femmes, peaux d'animaux); les glaçons suspendus aux barbes incultes; ceux qui se réveillent autour du feu du bivouac éteint, ceux dont le gel a raidi les membres à jamais. Le typhus à Torgau; le typhus à Mayence.

Une vieille gravure italienne d'astrologie médicale (1 illustr.), par le Dr G. TANFANI, de Gênes. — Rôle de l'astrologie dans les esprits des hommes; les raisonnements absurdes, les peurs enfantines qu'elle engendre. Son rôle en médecine.

Le culte extraordinaire du saint guérisseur Léonard dans l'Allemagne du Sud (25 illustr.), par S. GORCEIX. — Saint Léonard, en Limousin, favorise les accouchements et la progéniture. En Allemagne du Sud, il délivre les prisonniers, donne la santé au bétail et aux hommes; des milliers d'ex-voto lui sont offerts: veaux, moutons, cochons, chevaux, en cire, en fer-blanc, en bois. Il est le véritable Dieu de l'Allemagne du Sud.

La Salomé d'Oscar Wilde et de Aubrey Beardsley (1 illustr.). — Le paroles ardentes d'une Salomé morbide au chef ensanglanté d'Ioakanaan.

La Dansarelle (2 illustr.), par V. FOROT, conservateur du Musée de Tulle. — La statue de pierre de Chavanac; le beau corps plantureux et sain de la Salomé corrézienne.

Le Marchand de Corne. — Une simili-gravure hors-texte, d'après le tableau de Le Nain.

SUPPLEMENT (17 illustr.). — *La mort de François 1er.* — *Les emplois industriels de la pomme de terre.* — *Les hémorroïdes de Louis XI.* — *Léonard de Vinci physiologiste.* — *L'homme doit-il manger des animaux.* — *Napoléon 1er et les spécialités pharmaceutiques.* — *Dans les ambulances de la Grande-Armée.* — *Combien de temps vivent les bêtes.* — *Les hôpitaux de Marseille.* — *L'hygiène du chapeau.* — *Mariages entre végétariens.* — *Nouveaux produits pour la fabrication du papier.* — *Influence de la mère sur l'enfant avant sa naissance.* — *La musique et la nervosité.* — *Le plus vieux musée scientifique du monde.* — *L'opothérapie dans l'antiquité et au moyen âge.* — *Un curé de jadis s'élève contre la mode.* — *Le pardon de Sainte-Anne-de-la Palud.* — *État hypnoïde chez un singe.* — *Le grec et la formation du médecin.* — *Purifions nos eaux d'égout en y élevant des poissons.* — *Le jeûne prolongé.* — *Les poux à l'école.* — *Le dressage des fauves.*